

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A
RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie
Emploi - Urbanisme opérationnel
N° 2017-D-372

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n° 522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23 novembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **23 novembre 2017**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Notaire désigné pour percevoir le fonds	Participation GrandAngoulême Montant
Mme BOUZOUAGH Nora	Le Chemin de Clairgon 16400 PUYMOYEN	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
M. GEOFFREY Grimal et Mme POTRAT Audrey	29 rue Louis Barthou 16000 ANGOULEME	Me Annie REITH COUSTENOBLE 2 place de l'Hôtel de Ville 16 007 ANGOULEME	6 000,00 €
Mme JENSEN Marie-Chantal et M. FAURE Raphael	6 rue du Québec 16000 ANGOULEME	Me Laurent DALLET 79 avenue de Korb 16230 MANSLE	6 000,00 €
TOTAL			18 000,00 €